

Délibération n°2021/04 du 29/04/2021

**Approbation du SPSI après avis rendu de la Direction immobilière de l'Etat**

Le conseil d'administration de l'Afpa,

Vu le code du travail, notamment son article R.5315-3 6° et son article R. 5315-3 7°;

Vu la note de la Direction Immobilière de l'Etat référencée 2020-11-6257 datée du 29/12/2020

Après en avoir délibéré le 29/04/2021, décide :

**Article I**

Le Conseil d'administration approuve le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilières 2020-2024 de l'Afpa.

Il autorise la Directrice générale à effectuer les analyses et démarches complémentaires permettant la mise en œuvre opérationnelle de ce SPSI et demande à être informé de l'évolution de celles-ci.

**Article II**

La Directrice générale assure l'exécution de la présente délibération.

Fait à Montreuil, le 29/04/2021

Le président du conseil d'administration

Jean-Pierre Geneslay